



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 27 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle du Conseil, en session ordinaire à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 20 juin 2023 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Madame et Monsieur les Adjointes :

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Benjamin DEBUIGNE, Stéphanie LESTIOU, Anthony DELVAQUE, Frédéric THÉRY, Isabelle DUPUIS.

Absents excusés :

Bruno MOREAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE.

Nicolas VERNEAU, qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS.

Lionel RUE-THIBAL, qui donne pouvoir à Frédéric THÉRY.

Cécile JORY-JANVIER, qui donne pouvoir à Claire CAILLON.

Élodie CONTE, qui donne pouvoir à Benjamin DEBUIGNE.

Laurent NAVARRE, qui donne pouvoir à Joël BARON.

Nathalie SAULZET, qui donne pouvoir à Stéphanie LESTIOU.

Jean-Louis JANVIER excusé.

Secrétaire de séance :

Benjamin DEBUIGNE.

Ajout à l'ordre du jour :

Il est proposé au conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

L'acceptation des redevances dues par Orange au titre de l'occupation du domaine public au titre de la location d'un emplacement pour équipements techniques de 2918.92 € pour la période du 31 mai 2023 au 30 mai 2024, au titre d'infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier de 917.40 € pour l'année 2022, et 1010.19 € pour l'année 2023.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé par 14 voix POUR, 2 abstentions.

Révision des loyers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, fixe le montant des loyers (logements communaux et commerciaux), conformément aux baux et selon les indices de référence des loyers, INSEE IRL et ILC à compter du 1^{er} juillet 2023.

LOCATIONS			Au 1 ^{er} juillet 2023
Mme FROMET M-C	256 route de Chambord	Mensuel	193.12€
Mr VAN ROOSEBEKE J	274 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	221.15€
Mme BOUCHERY F	247 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	656.61€
Mme QUAINO B	255 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	408.03€
SALON DE COIFFURE	247 route de Chambord	Mensuel	359.08€ HT
BOULANGERIE	245 route de Chambord	Mensuel	1339.38€ HT

Participation de la commune de Chambord au fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année 2022-2023.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un enfant de Chambord est scolarisé à Huisseau sur Cosson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, décide de demander une participation de 200 euros pour l'enfant à la Commune de Chambord pour l'année 2022-2023.

Remboursement de factures à des élus :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a avancé une facture de 27.05 € pour l'envoi recommandé avec accusé de réception d'un défibrillateur.

Le Conseil Municipal décide le remboursement cette somme, à l'unanimité, par 16 voix POUR.

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire rappelle que la composition actuelle des commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, pour trois ans, suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Leur mandat arrivant à échéance cette année, il importe donc de procéder à une nouvelle désignation des membres de cette instance, dans chaque commune.

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin).

Elle est composée de deux membres du Conseil Municipal (un titulaire et un suppléant), de deux délégués de l'Administration (un titulaire et un suppléant), de deux délégués du Tribunal judiciaire (un titulaire et un suppléant).

Ne peuvent être membres de la commission : Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 16 voix POUR, de désigner Joël BARON comme titulaire, et Laurent NAVARRÉ comme suppléant.

Délibération n°005/06-2023

Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème} sur emploi non permanent :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème} sur un emploi non permanent afin de renforcer l'équipe d'animation et périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 à compter du 4 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, décide de la création du poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème} sur emploi non permanent à compter du 4 septembre 2023.

Délibération n°006/06-2023

Redevance d'occupation du Domaine Public Orange :

Après l'exposé par Monsieur le Maire sur les différentes redevances dues par Orange au titre de l'occupation du domaine public sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, fixe les redevances dues comme suit :

DATES	DESIGNATION	MONTANT DE BASE EN €	MONTANT ACTUALISE EN €	INDICE REFERENCE	INDICE ACTUALISE
Du 31/05/2023 au 30/05/2024	Loyer net	2000.00	2918.92	1406 2006T4	2052 2022T4
Loyer NET non soumis à TVA		Montant NET en €		2019.92	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Coefficient d'actualisation 2022	
Artères aériennes	10.677	40.00	1.42136	607.03€
Artères en sous-sol	6.612	30.00	1.42136	281.94€
Emprise au sol	1.00	20.00	1.42136	28.43€
Indice 2022 : 1.42136		Total Redevance 2022		917.40€

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Coefficient d'actualisation 2023	
Artères aériennes	10.677	40.00	1.5649	668.34 €
Artères en sous-sol	6.615	30.00	1.5649	310.55 €
Emprise au sol	1.00	20.00	1.5649	31.30 €
Indice 2023 : 1.5649		Total Redevance 2023		1010.19 €

AFFAIRES DIVERSES :

Stéphanie LESTIOU informe le Conseil Municipal sur les difficultés qu'elle rencontre pour installer les barrières sur les places réservées au marché. En effet, les barrières sont lourdes, difficiles à manipuler et les administrés se permettent de les déplacer sans cesse pour se garer. Les commerçants qui arrivent pour participer au marché ne peuvent plus se garer aux emplacements réservés. Il est nécessaire de trouver une solution à ce problème récurrent.

Dans un premier temps, il est proposé de changer les horaires figurant sur le panneau indiquant l'interdiction de stationner de 7h00 à 19h00.

Le Conseil Municipal ne pense pas que la modification du panneau viendra à bout des incivilités des administrés.

Il est proposé d'étudier la mise en place de barrières fixes escamotables sur les places réservées. Monsieur Le Maire demande à Benjamin DEBUIGNE de se renseigner sur le type de barrières adaptées et leurs coûts.

Stéphanie LESTIOU informe le Conseil Municipal que l'éclairage public situé près des commerces, qui fonctionne le soir avec un système de détection de présence, ne se coupe plus. Il reste allumé en permanence. Monsieur Le Maire indique que l'entreprise ROMELEC doit bientôt intervenir sur la commune, et que l'information leur sera transmise afin de vérifier l'état des luminaires et de corriger s'il y a une défaillance.

Joël BARON demande ce qui se passe aux services techniques, au vu des absences du personnel qui entraînent un retard dans l'exécution des tâches sur le domaine public. Isabelle DUPUIS rejoint Joël BARON dans sa demande.

Monsieur le Maire indique que l'absence prolongée d'un agent désorganise le service à un moment où il est beaucoup sollicité en cette saison. Toutefois, un agent normalement affecté en administratif se déporte volontairement sur le terrain pour épauler ses collègues et faire avancer leurs différentes obligations sur le terrain.

La position du nouveau panneau lumineux est de nouveau abordée afin de déterminer sa position définitive. Monsieur le Maire indique que l'alimentation électrique de ce panneau va déterminer sa position car il n'est pas possible de faire une saignée à travers la place. La seule possibilité pour faire passer l'alimentation électrique de ce panneau lumineux se situe au niveau de la parcelle de pelouse au niveau de la place.

Joël BARON informe le Conseil Municipal que le SMAEP continue de fonctionner. Et bien qu'un article soit paru sur la nouvelle République, le conseil Syndical se réunit le mardi 4 juillet 2023 à 9h30 à son siège social situé à Saint-Claude de Diray. Il demande si cette information peut être déposée sur le panneau Pocket. Cette information sera relayée sur nos réseaux numériques.

Joël BARON aurait souhaité la présence de Nicolas VERNEAU afin de connaître l'avancée des Paralisières. En effet, le SMAEP doit intervenir dans la mise en place des réseaux. Il est demandé si leur intervention programmée est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire indique que le projet est toujours d'actualité, et qu'il commencera après les vacances d'été. L'intervention du SMAEP est maintenue.

Benjamin DEBUIGNE demande la durée des travaux d'enfouissement des réseaux route de Chambord (zone1). Les travaux devraient bientôt prendre fin. Mais il y aura d'autres interventions ne dépendant pas de la commune.

Benjamin DEBUIGNE informe le Conseil Municipal qu'il manque un passage piéton au niveau du multi-accueil. Monsieur Le Maire indique que c'est une proposition à étudier.

Claire CAILLON fait un retour sur la fête de l'école qui s'est déroulée cette année dans la cour de l'école et non sur la place de la Mairie. Les parents ont apprécié ce nouveau lieu, du fait de la sécurisation des lieux pour les enfants. Les jeux mis en place pour les enfants ont été bien accueillis.

La FEH a envoyé un message de remerciements à l'attention de la Mairie, des élus, des bénévoles, des instituteurs, des ATSEM, du centre de Loisirs.

La fête de la musique organisée par le comité des fêtes s'est bien déroulée. Le retour effectué par les administrés est positif. De nombreuses personnes ont utilisé la piste de danse, avec un temps clément jusqu'au soir. C'est une manifestation à renouveler.

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le conseil Municipal qu'il y a la fête du climat qui se tiendra à Suèvres le samedi 8 juillet au Domino (base nautique). L'ensemble des membres du Conseil Municipal est invité.

Il se tiendra également le samedi 8 juillet 2023 à Saint Dyé l'exposition « vous ici », restitution des ateliers de création sonore, avec Anne-Line DROCOUR, dans la salle « Le pressoir » (en face de l'Eglise).

Benjamin DEBUIGNE lance un appel aux bénévoles pour la mise en place de la fête nationale du 14 juillet 2023.

Claire CAILLON informe le conseil Municipal du travail accompli par le Club Imag'in. Madame DUL a en effet réalisé les photos de la remise des prix cette année aux enfants.

Claire CAILLON indique que les enfants de la commune ont reçu le 3^{ème} prix au niveau régional pour le concours WATTY, éco gestes, économie de l'énergie et de l'eau (classe de CE2).

Elle ajoute que la FEH souhaite participer avec la commune financièrement au marquage au sol de la cour de l'école. C'est encore un projet, et les retours de différents intervenants sont encore en attente.

Isabelle DUPUIS demande la mise en place d'une réunion concernant les différentes manifestations à venir afin de faire le point sur leur avancée. Benjamin DEBUIGNE reviendra vers Isabelle DUPUIS pour trouver une date pour se réunir.

La séance est levée à 20h10.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE